

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 5 juin 2017, à 19h30, à la salle du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

### LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux, Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

### **RÉSOLUTION NO 2017-06-085** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

- 5.1 Pour installer deux (2) panneaux de "Stationnement interdit" sur un tronçon de la rue Commerciale;
- 7.2 Pour autoriser la signature du contrat de monsieur Jean-Guy Carignan – Inspecteur municipal adjoint;
- 9.1 Pour approuver la recommandation concernant le programme visant à restaurer la peinture extérieure pour les bâtiments dans la ville de Maniwaki (2017);
- 9.2 Pour approuver la recommandation concernant le programme de revitalisation des bâtiments dans la Ville de Maniwaki 2017 – Règlement 974;
- 10.6 Pour appuyer l'organisation de la Fête Nationale des Québécois pour leur demande d'aide financière auprès de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

- 10.7 Pour acheminer, à la députée provinciale, une demande d'aide financière dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal".

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-086** Adoption du procès-verbal du 15 mai 2017.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 15 mai 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **PAROLE AU PUBLIC,**

Monsieur Hubert Mercier de la rue Gilmour souligne les dégâts que l'inondation a causés à sa maison et que l'eau est toujours haute.

Monsieur le maire mentionne qu'il songe à trouver une façon de baisser le niveau d'eau dans ce secteur par un trou d'homme.

Le propriétaire du 183 rue Chénier, Monsieur Marc Gravel, demande une pancarte de non-stationnement devant son immeuble.

Monsieur le maire répond que les travaux publics inspecteront les lieux sur la possibilité d'installer la pancarte et si d'autres options sont possibles.

Il sera à vérifier avec la Sûreté du Québec afin que la réglementation de ne pas stationner devant une entrée soit respectée.

**RÉSOLUTION NO 2017-06-087** Pour installer deux (2) panneaux de "Stationnement interdit" sur un tronçon de la rue Commerciale.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu une demande d'installer des panneaux de "Stationnement interdit" sur un tronçon de la rue Commerciale;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens stationnent leur véhicule de façon à obstruer l'accès à l'entrée privée des gens habitant au 185 rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens stationnent aussi leurs véhicules vis-à-vis l'entrée de la ruelle située entre le 218 rue Commerciale et l'édifice à bureaux connu sous le nom de "Place des Érables";

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'installer des panneaux de "Stationnement interdit" afin de libérer ces (deux) 2 entrées accessibles par la rue Commerciale;

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise le directeur des travaux publics à installer deux (2) panneaux de "Stationnement interdit" du côté nord de la rue Commerciale, sur le tronçon de façon à libérer ces 2 entrées accessibles par la rue Commerciale.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-088** Pour renouveler le contrat de service pour les préposés aux animaux.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki détient un service de préposés aux animaux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est d'une durée de deux (2) ans et est échu depuis le 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du coût du contrat antérieur était de 100 \$ par année pour chacun des préposés;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler ledit contrat en y incluant une augmentation de 100 \$ par année pour chacun des préposés;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents de renouveler le contrat des préposés aux animaux

QUE

le maire Robert Coulombe et le greffier Me John-David McFaul soient autorisés à signer le renouvellement du contrat de service pour les préposés aux animaux.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-089** Pour autoriser la signature du contrat de monsieur Jean-Guy Carignan – Inspecteur municipal adjoint.

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale adjointe sera en congé de maternité à compter du 9 juin prochain;

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

CONSIDÉRANT QU' il y a un poste à combler à titre d'inspecteur municipal adjoint;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a retenu la candidature de monsieur Jean-Guy Carignan;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter l'embauche de monsieur Jean-Guy Carignan en remplacement de madame Nadine Brisson et d'autoriser le maire Robert Coulombe et le directeur général Daniel Mayrand à signer le contrat de monsieur Jean-Guy Carignan, comme inspecteur municipal adjoint, ledit contrat faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-090** Pour payer un compte à la compagnie Hubert Auto Ltée.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres par invitation pour l'achat d'un (1) camion neuf ½ tonne 4 X 2 et qu'elle a retenu l'offre de Hubert Auto Ltée au montant de 31 719,30 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule est prêt à être livré et que le greffier confirme que celui-ci répond aux exigences du devis;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière, Dinah Ménard, à émettre un chèque à la compagnie Hubert Auto Ltée au montant de 31 719,30 \$, incluant les taxes;

QUE

le directeur général est autorisé à signer tous les documents pour le transfert de propriété dudit véhicule;

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

ET QUE

les fonds disponibles à cette fin soient appropriés au poste budgétaire 03-600-75-741

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-091** Pour approuver la recommandation concernant le programme visant à restaurer la peinture extérieure pour les bâtiments dans la ville de Maniwaki (2017).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a adopté le règlement no 973 concernant un programme visant à restaurer la peinture extérieure des bâtiments dans la ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a reçu 12 demandes de subvention;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 973 établit les conditions à respecter pour les versements des subventions accordées par la Ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser la trésorière à effectuer lesdits versements des subventions;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter la recommandation l'inspectrice municipale responsable de l'urbanisme concernant l'octroi des subventions disponibles aux termes du programme visant à restaurer la peinture extérieure pour les bâtiments dans la ville de Maniwaki, établit en vertu du règlement no 973;

QUE

les demandes de subventions retenues et conformes aux critères du programme sont les suivantes :

Nom	Adresse	Description	Montant approuvé
Daniel St-Amour	506, rue St-Lionel	Teinture et peinture de la maison	258.62 \$
Réjean Riel	279, rue Père Guinard	Peinturer balcon	467.80 \$
Pierre Denis	221, rue Notre-Dame	Peinturer façade, galerie	250.60 \$
Jeanne D'Arc Dault	143, rue Notre-Dame	Peinturer la résidence	500.00 \$
Lise Chatel	129, rue Montcalm	Peinturer la résidence	500.00 \$
Françoise Lecompte	449, rue St-Patrice	Peinturer le patio, galerie	267.40 \$
Agathe Giguère	483, Ste-Cécile	Porte de garage, balcon	500.00 \$

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

Lise Lacroix	282, rue Des Oblats	Galleries, poteaux résidence	<b>500.00 \$</b>
Nicole Chatel	92, rue Notre-Dame	Façade et côté maison	<b>440.18 \$</b>
Alexandre Potvin	219, rue Nault	Patio, rampe, cadrages de fenêtres	<b>386.73 \$</b>
Daniel St-Amour	287-291, rue Notre-Dame	Tout le crépi	<b>500.00 \$</b>
Marc Gravel	183, rue Chénier	Galerie et corniches	<b>57.48 \$</b>
<b>Montant total approuvé</b>			<b>4 628.81 \$</b>

### ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-092** Pour approuver la recommandation concernant le programme de revitalisation des bâtiments dans la Ville de Maniwaki 2017 – Règlement 974.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 974 pour l'octroi de subvention pour la revitalisation des bâtiments dans la ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE 14 demandes de subventions ont été déposées;

CONSIDÉRANT QU' un comité aviseur formé par 2 (deux) membres du conseil municipal et l'inspectrice municipale, ont fait une sélection des demandes de subventions retenues en conformité avec le règlement 974;

<i>LISTE DES DEMANDES DU PROGRAMME DE RÉNOVATION 2017</i>				
<i>No.</i>	<i>Demandeurs</i>	<i>Adresse</i>	<i>Description des travaux</i>	<i>Subvention</i>
1	May Larivière	503, rue de la Montagne	Réfection de toiture	2 879.03 \$
2	Brian Nault	121, rue Scott	Changer 1 porte et des fenêtres	2 729.73 \$
3	Lise Lacroix	282, rue des Oblats	Changer portes et fenêtres, installer gouttières	2 885.88 \$
4	Albert Benoit	213, rue Forestry	Réfection de toiture	2 976.71 \$
5	Germaine Guilbault	58, rue Comeau	Changer portes et fenêtres	3 285.61 \$
6	Philippe Laramée	73-75, rue Britt	Changer 3 portes et fenêtres	3 050.09 \$
7	Diane Danis	166, rue Larocque	Finition extérieure, portes et fenêtres	5 922.50 \$
8	Robert Labelle	233, rue Beaulieu	Réfection de toiture, portes, fenêtres, gouttières	6 419.00 \$
9	Informatique DL	149, boul. Desjardins	Refaire extérieur complètement	10 000.00 \$
10	Daniel St-Amour	287-291, rue Notre-Dame	Réfection complète de l'extérieur	10 000.00 \$
11	Patrick Feeny	344, rue des Oblats	Changer portes et fenêtres	3 178.50 \$
12	Daniel Lyrette	124, rue de la Colline	Toiture, fenêtres, finition extérieure	5 403.50 \$
13	Steve Gorman	248, rue Champlain	Refaire l'ensemble de l'immeuble en façade	10 000.00 \$
14	Luc Vézina	208, boul. Desjardins	Toiture, portes, fenêtres, cadrages	10 000.00 \$
<b>Total:</b>				<b>78 730.55 \$</b>

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter la recommandation du comité aviseur concernant l'octroi des subventions concernant le programme de revitalisation des bâtiments dans la Ville de Maniwaki 2017 – Règlement 974.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-093** Pour autoriser la signature du renouvellement de contrat d'assurance des frais juridiques de Wintoniak & Motard pour l'année 2017-2018, selon la *Loi C-21*.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le greffier, Me John-David McFaul, à signer le renouvellement du contrat d'assurance des frais juridiques de Wintoniak & Motard, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-094** Pour approuver le regroupement des OMH de Maniwaki-Gracefield.

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2015, le gouvernement du Québec déposait le projet de loi no 83, qui comprenait, entre autres, des modifications à la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* donnant au ministre le pouvoir de décréter des regroupements d'offices régionaux ou municipaux d'habitation à compter du 30 juin 2017. Ce projet de *loi* fut adopté et sanctionné en juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Outaouais regroupe 19 Offices municipaux d'habitation dont seulement deux administrent plus de 100 logements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la Gatineau a pris la décision de ne pas déclarer sa compétence en logement social laissant les Offices sur son territoire se regrouper entre eux ou avec d'autres pour répondre aux exigences de la *loi*;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Maniwaki a été sollicité par l'Office municipal d'habitation de Gracefield pour s'intégrer à celui de Maniwaki;

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter l'intégration d'un ou plusieurs Offices, il y a lieu de revoir la composition du conseil d'administration ainsi que le nom de l'Office municipal d'habitation de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE suite au regroupement, le nom de l'Office municipal d'habitation changera pour: "Office d'habitation de Maniwaki–Gracefield;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'approuver l'intégration de l'OMH de Gracefield à celui de l'OMH de Maniwaki;

QUE

suite au regroupement, le nouvel Office portera le nom de: "Office d'habitation de Maniwaki-Gracefield;

ET QUE

7 des 9 membres du conseil administration provisoire du nouvel Office d'Habitation de Maniwaki-Gracefield, sont nommés par la Ville de Maniwaki, et ce, par la résolution no: 2017-06-095.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-095** Pour nommer les membres du conseil d'administration provisoire de l'Office d'habitation de Maniwaki-Gracefield, suite au regroupement des OMH.

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt du projet de *loi no 83* par le gouvernement du Québec, modifiant la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, qui fut adopté et sanctionné en juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de *loi* donne au ministre, le pouvoir de décréter des regroupements d'offices régionaux ou municipaux d'habitation à compter du 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration provisoire doit être composé de 5 à 9 membres, dont au moins 2 locataires;

CONSIDÉRANT QUE 7 membres du C.A. provisoire sont nommés par la Ville de Maniwaki et 2 membres sont nommés par la Ville de Gracefield;

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

DE

nommer les membres du C.A. provisoire comme suit:

NOMS	OCCUPATION
Dorval Danis	Retraité
Estelle Labelle	Retraitée
Charlotte Thibault	Retraitée
Michel Cyr	Locataire retraité
Jocelyne Émond	Locataire retraitée
Ghislain Rozon	Retraité
Patrick Dupont	Ouvrier de maintenance

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-096** Pour approuver la liste des immeubles devant être vendus pour taxes municipales impayées.

CONSIDÉRANT QU' la trésorière soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la ville, à la date du 5 octobre 2017, afin de satisfaire aux exigences de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*;

POUR CE MOTIF,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

ledit état des taxes soit et est approuvé par le conseil et que la trésorière prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau, tous les immeubles de la ville dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-097** Pour autoriser la trésorière à enchérir pour l'acquisition de certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes.

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées;
- CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro 2017-06-096;
- CONSIDÉRANT QUE ce conseil croit opportun d'autoriser la trésorière à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes;
- CONSIDÉRANT QU' en cas d'impossibilité d'agir de la personne désignée, le conseil nomme le greffier comme substitut ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, ce conseil autorise la trésorière ou son substitut à enchérir, pour, et au nom de la Ville, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement des taxes qui sera tenue le 5 octobre 2017, et ce, jusqu'à concurrence des montants des taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-098** Pour appuyer l'organisation de la Fête Nationale des Québécois pour leur demande d'aide financière auprès de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

- CONSIDÉRANT QUE l'événement de la Fête Nationale des Québécois aura lieu le 23 juin prochain;
- CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra sur le terrain et bâtiment de l'Hôtel chez Martineau;
- CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de cet événement demandent une aide financière de 1 000 \$, auprès de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'appuyer l'organisation de la Fête Nationale des Québécois pour leur demande d'aide financière de 1 000 \$, auprès de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-099** Pour acheminer, à la députée provinciale, une demande d'aide financière dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal".

CONSIDÉRANT l'existence du "Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT l'appui que réserve la Ville de Maniwaki au projet d'amélioration du réseau routier municipal, dont presque la totalité date d'au moins 40 ans;

CONSIDÉRANT QU' une liste de projets prioritaires a été dressée par le service des travaux publics de la Ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT les besoins financiers dont fait état la réalisation desdits projets;

CONSIDÉRANT les ressources financières restreintes de la Ville de Maniwaki pour la réalisation des travaux municipaux;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents, d'adresser une demande d'aide financière à madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau et ministre responsable de la région de l'Outaouais, dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier;

QUE

les projets soumis ont été identifiés par les membres du conseil de la Ville de Maniwaki, en se basant sur la liste de priorités établie par le service des travaux publics, laquelle est annexée au présentes;

## ASSEMBLÉE DU 2017-06-05

Rue Ste-Anne à l'est de la rue St-Jean -119m lin. 300mm de gravier neuf et asphalter	45 000 \$
Rue Legault -100 m. lin de correction au recouvrement	25 000 \$
Coin de la rue Britt et la rue Gilmour - un rechargement de gravier pour surélever la rue de 18 pouces, ajustement et déplacement de 2 puisards et d'un recouvrement d'asphalte	16 500 \$
Rue St-Jean entre la rue Ste-Anne et la rue St-Patrice - un recouvrement de 300 m <sup>2</sup>	7 500 \$
Rue Scott près de la rue Notre-Dame - Refaire le pavage de toute la côte et ajouter un dalot en bordure près de l'intersection Cavanaugh pour éviter l'érosion	20 000 \$
	<b>TOTAL</b> 114 000 \$

ET QUE

le directeur général, Daniel Mayrand, soit est autorisé à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2017-06-100** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h45.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Robert Coulombe, maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier